

## **Fiche de procuration Président(e)s Comités Régionaux et Départementaux**

*A n'utiliser que si vous ne pouvez pas être présent(e) à l'Assemblée Générale*

*Cette fiche est à retourner **avant le 10 avril 2023***

*par mail : [a.gaudry@handisport.org](mailto:a.gaudry@handisport.org)*

*ou*

*par voie postale à : FFH - Aline GAUDRY - 42 rue Louis Lumière 75020 PARIS*

Nom et prénom : .....

Président(e) du CRH / CDH : .....

donne pouvoir à Mme, Mr (*représentant délégué du Président*) : .....

.....

N° de licence : .....

pour me représenter lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Française Handisport du 15 avril 2023 et participer à tous les votes qui interviendront.

Fait à.....le.....2023,

Signature du (de la) Président(e)

### Extrait des statuts :

Titre III – Article 2 « ..... Le Président du Comité Départemental Handisport peut librement confier son mandat à tout membre élu de son Comité Directeur de son Département. »

Titre III – Article 3 « Le Président du Comité Régional Handisport peut librement confier son mandat à tout membre élu de son Comité Directeur de sa région. Les Comités régionaux handisport ou les ligues d'Outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte peuvent confier leur mandat à tout représentant d'un Comité Régional Handisport de métropole. »